

COOPÉRATION /
FILIÈRE BÉTAIL

L'OIA Gros Ruminants Côte d'Ivoire et l'UNCOB Bénin signent un accord

L'Organisation Interprofessionnelle Agricole des Gros Ruminants de Côte d'Ivoire (OIA GR-CI) et l'Union Nationale des Commerçants de Bétail du Bénin (UNCob - BENIN) ont conclu un protocole d'accord, le 5 juillet 2025, à Abidjan.



COMMERCE TRANSFRONTALIER DES PRODUITS AGRICOLES

L'A OCTAH, instrument africain pour surmonter des obstacles

Le commerce transfrontalier des produits agricoles en Afrique de l'Ouest représente une activité économique vitale, mais est confronté à d'énormes difficultés qui affectent cette activité.

PRODUITS AGROPASTORaux ET HALIEUTIQUES

Un réseau de journalistes s'engage pour la promotion

Plusieurs journalistes de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel ont décidé de mutualiser leurs efforts pour œuvrer en faveur de la promotion des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et leur commercialisation transfrontalière.



ÉLEVAGE *d'Afrique* **INFO**

Pour l'élevage, la pêche et les chaînes de valeur

N°039 du 25 Juillet au 24 Août 2025 - Prix: 500 Fcfa **Mensuel**



SUBVENTION DE L'OMC

L'Afrique hésite à ratifier l'accord sur la pêche • Voici les raisons

La majorité des pays africains n'ont pas, jusqu'ici, ratifié l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions à la pêche (ASP), malgré ses avantages indéniables pour le continent. Ce, en raison notamment du manque de capacités techniques et financières nécessaires à sa mise en œuvre.

CÔTE D'IVOIRE - PRODUCTIONS ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Des OIA ont reçu leurs décrets de reconnaissance

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) de Côte d'Ivoire a procédé, samedi 28 juin 2025, à la remise officielle des Décrets de reconnaissance et de la feuille de route à cinq Organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA) du secteur, lors d'une cérémonie qui s'est tenue à Abidjan.

Ce sont les interprofessions Pêche (INTERPÊCHE), Aquacole (INTER AQUA), Porcine (INTERPORCI), Gros Ruminants (GRCI) et Petits ruminants (INTERPRU) qui ont reçu ces documents officiels qui traduisent la maturité organisationnelle de ces acteurs et les rendent aptes à être des interlocuteurs crédibles. « La reconnaissance officielle d'une interprofession constitue une avancée majeure pour toute filière. Elle consacre la maturité organisationnelle de ses acteurs, leur capacité à fédérer les efforts, à proposer des solutions adaptées et à dialoguer avec l'État et les partenaires techniques et financiers



pour construire un secteur performant et durable », a indiqué Sidi Touré, Ministre ivoirien des Ressources Animales et Halieutiques. Il a appelé les acteurs des interprofessions à travailler de concert avec le MIRAH pour la mise en œuvre de leurs différents Plans Stratégiques de Développement (PSD) qui constituent leurs feuilles de route. M. Sidi Touré a tenu à féliciter toutes les entités qui ont

œuvré à cette reconnaissance des interprofessions, notamment « les producteurs, les transformateurs, les commerçants, les organisations professionnelles, les partenaires techniques et financiers, les services du MIRAH en général, et la Direction des Organisations Professionnelles et de l'Appui au Financement du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (DOPAF)

en particulier ». Avant l'intervention du Ministre Sidi Touré, le Directeur des Organisations Professionnelles et de l'Appui au Financement (DOPAF), Yves Toto, a planté le décor. Il a salué la mise en place de ces cinq nouvelles Organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA) du secteur et l'obtention de ces décrets de reconnaissance, « résultat d'une vision claire, d'un travail acharné du

Ministre Sidi Touré ». Selon M. Toto, cette avancée majeure dans le secteur s'inscrit dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA), portée par le MIRAH avec détermination et une vision claire.

Le DOPAF a également rassuré les acteurs de ces OIA reconnues officiellement, que le service qu'il dirige demeurera « un allié constant, un facilitateur » pour eux et également pour toutes les filières qui souhaitent leur emboîter le pas. « Les filières Porcine, Aquacole, Pêche, Gros Ruminants et Petits Ruminants se distinguent par leurs forts potentiels prometteurs. Grâce à l'engagement de ses acteurs et à l'accompagnement stratégique du MIRAH, elles deviennent des modèles et des sources d'inspiration pour les autres filières en quête d'organisation et de performance », a fait savoir M. Yves Toto.

Par
Sandrine KOUADJO

Gratitude au Président Ouattara et doléances des acteurs

Les acteurs de l'élevage et de la pêche n'ont pas caché leur joie et leur fierté en recevant officiellement leurs décrets de reconnaissance, tout en faisant cas de doléances.

Les acteurs des organisations interprofessionnelles du secteur de l'élevage et de la pêche ont exprimé leur gratitude au Président de la République Alassane Ouattara et au Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de Vie, Robert Beugré Mambé. Ils ont aussi témoigné leur reconnaissance au Ministre Sidi Tiémoko Touré, le chef d'orchestre de ces succès, dont la détermination, la capacité à mobiliser toutes les ressources, ont permis d'aboutir à ces résultats. Les acteurs ont également relevé la prouesse de la Direction des Organisations Professionnelles et de l'Appui au Financement du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (DOPAF) avec à sa tête Yves Toto, qui, en un temps record

a travaillé sans relâche pour aboutir à l'obtention de ces décrets de reconnaissance. Les OIA ont saisi l'opportunité pour égrener des doléances, lesquelles, si elles sont satisfaites, contribueraient à la redynamisation des différentes filières du secteur. « Cette reconnaissance à elle seule ne suffit pas. Notre prière est qu'elle soit accompagnée de mesures concrètes pour permettre à l'interprofession de jouer pleinement son rôle », a indiqué Salif Sawadogo, PCA de l'interprofession aquacole, INTERAQUA. Parmi les préoccupations des acteurs de la filière aquacole, figurent la révision de la fiscalité des produits aquacoles afin d'alléger les charges pesant sur les producteurs et renforcer la compétitivité de la filière nationale face aux produits importés. INTERAQUA a aussi évoqué la mise en place d'un appui structurel pour rendre la filière aquacole autonome dans la durée. Par la voix de son secrétaire exécutif, l'interprofession pêche, INTERPÊCHE, a souhaité la relance de la

production nationale par l'appui institutionnel, la facilitation de l'acquisition des thoniers, la modernisation de la flotte artisanale et industrielle nationale afin d'accroître la disponibilité des produits et améliorer les conditions de vie et de travail des pêcheurs. INTERPÊCHE souhaite aussi un soutien continu à la valorisation et à la transformation des produits halieutiques pour l'amélioration de travail et de vie des mareyeuses. Le Gal Gaoussou Soumahoro, PCA de INTERPRU, l'interprofession petits ruminants, a dit quelques préoccupations majeures liées à des formations de renforcement des capacités des

acteurs et des ressources humaines internes afin de mieux intégrer le cadre juridique des interprofessions agricoles. Ils veulent la mise en place de programme de sélection génétique pour l'amélioration des races locales et le développement des centres de production et de diffusion de promotion de l'alimentation animale.

Pour l'OIA GROS RUMINANTS présidé par Issaka Sawadogo, il faut accroître les productivités des races en mettant à disposition des semences d'animaux performants et la professionnalisation des métiers des chaînes de valeurs. L'Interprofession de la filière

porcine, INTERPORCI a, quant à elle, par la voix de son vice-président Germain Nawoya, plaidé pour l'indemnisation des éleveurs impactés par les ravages de la peste porcine africaine survenue en 2024 dans le pays. « Nous attendons toujours l'indemnisation aux bénéfices des éleveurs qui ont perdu leurs animaux de l'épidémie de la peste porcine africaine. C'est quasiment 1400 acteurs de la filière qui ont vu leurs animaux abattus », a-t-il indiqué. Face à ces préoccupations, le Ministre Sidi Touré a dit avoir pris bonne note, promettant d'œuvrer pour leur aboutissement.

Par Audrey MAKADO



COOPÉRATION / FILIÈRE BÉTAIL

L'OIA Gros Ruminants de Côte d'Ivoire et l'UNCob du Bénin signent un accord

L'Organisation Interprofessionnelle Agricole des Gros Ruminants de Côte d'Ivoire (OIA GR-CI) et l'Union Nationale des Commerçants de Bétail du Bénin (UNCob - BENIN) ont conclu un protocole d'accord, le 5 juillet 2025, à Abidjan.

Les acteurs de la filière bétail de la Côte d'Ivoire, avec à leur tête le Président Issaka Sawadogo, et ceux du Benin avec le Président Amon Ezéchiel, font preuve de leur capacité à fédérer leurs efforts, à proposer des solutions adaptées et à dialoguer avec leurs Etats respectifs et les partenaires techniques et financiers pour développer la commercialisation du bétail entre le Bénin et la Côte d'Ivoire. Ils considèrent l'importance de la traçabilité des flux logistiques et financiers dans les opérations d'import-export du bétail. Reconnaissant, par ailleurs, l'intérêt stratégique de renforcer la collaboration entre acteurs économiques structurés afin d'assurer la conformité, la transparence et la sécurité des transactions logistiques dans le secteur de l'élevage et de l'agropastoralisme, l'Organisation Interprofessionnelle Agricole des Gros Ruminants de Côte d'Ivoire (OIA GR-CI) et l'Union Nationale des Commerçants de Bétail du Bénin (UNCob - BENIN) ont décidé de travailler en parfaite synergie. L'accord qu'ils ont conclu a pour objet de définir les modalités de coopération entre les deux organisations en vue d'actions



communes : à savoir le développement, la facilitation et la sécurisation des opérations de transit et de logistique appliquées aux activités d'importation, d'exportation et de circulation de bétail. Ce, dans le strict respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. L'OIA GR-CI et l'UNCob-BENIN ont convenu de faciliter la logistique et le transit des commerçants, y compris le suivi réglementaire en matière de conformité, d'assurer que toutes les transactions transitent par des circuits autorisés et traçables, de faciliter les mouvements et activités de transhumance et d'identifier et de signaler tout mouvement

suspect conformément aux réglementations en vigueur tant au niveau régional qu'au niveau national. En outre, les deux structures vont établir des statistiques mensuelles sur les échanges de bétail entre le Bénin et la Côte d'Ivoire et les mettre à la disposition des autorités et des parties prenantes et identifier et structurer les membres des filières de bétail du Bénin et de la Côte d'Ivoire autour d'un système de suivi logistique et de certification documentaire. Elles vont aussi communiquer, informer et sensibiliser les membres des filières du bétail du Bénin et de la Côte d'Ivoire aux obligations liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruc-

truction massive et coopérer pleinement à la mise en œuvre des mécanismes de contrôle, de suivi et de traçabilité à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Pour des raisons de traçabilité et de transparence, l'Organisation Interprofessionnelle Agricole des Gros Ruminants de Côte d'Ivoire (OIA GR-CI) et l'Union Nationale des Commerçants de Bétail du Bénin (UNCob - BENIN) se sont engagés à mettre en place un dispositif de traçabilité des flux logistiques et financiers du bétail. Un travail qui va se faire à travers l'identification des expéditeurs et destinataires finaux du bétail au Bénin et en Côte d'Ivoire, la production de fiches, bordereaux et documents de conformité de transit et douanière et

l'usage de plateformes numériques de traçabilité et de communication. A noter que ledit protocole d'accord est conclu pour une durée de trois (03) ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties, avec un préavis de 90 jours. Dans un contexte régional marqué par des mutations profondes liées aux crises économiques et sécuritaires, la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest et au Sahel demeure un défi majeur. Face à ces enjeux, les acteurs des filières du bétail sont conscients qu'ils doivent aujourd'hui faire preuve de maturité organisationnelle et professionnelle en vue de leur capacité à fédérer leurs efforts, à proposer des solutions adaptées et à dialoguer avec les Etats et les partenaires techniques et financiers pour construire un secteur de bétail performant et durable tant au niveau national que régional. Dans leur engagement, il s'agit pour l'Organisation Interprofessionnelle Agricole des Gros Ruminants de Côte d'Ivoire (OIA GR-CI) et l'Union Nationale des Commerçants de Bétail du Bénin (UNCob - BENIN) de mettre en place des actions concrètes et pratiques de structuration des chaînes d'approvisionnement, de développer des outils de suivi et d'analyse du marché, de participer à la régulation des prix et à la gestion des marchés pour contribuer à la réduction de la cherté de la vie.

Par
André SELFOUR

CÔTE D'IVOIRE / RESSOURCES HALIEUTIQUES

Tout savoir sur la fermeture des pêches 2025

Depuis 2023, sous l'impulsion du Gouvernement et du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), le repos biologique des pêches a été instauré avec pour objectif la reconstitution des stocks halieutiques, la préservation des écosystèmes aquatiques et garantir la durabilité du secteur. Initialement appliquée en milieu marin, cette mesure a par la suite été étendue aux lagunes Aby et Grand-Lahou,

ainsi qu'aux lacs de Buyo et de Kossou. Les résultats des deux premières campagnes sont encourageants avec une sensibilisation accrue des acteurs à la préservation des ressources, ainsi qu'une amélioration des rendements post-repos, confirmée par les données de captures. Pour l'année 2025, le repos biologique sera reconduit, conformément à nos engagements internationaux, aux recommanda-

tions scientifiques, et dans un souci de protection durable des stocks de ressources halieutiques partagés. A cet effet, les modalités d'application de ce repos biologique 2025 sont les suivantes : Pêche Artisanale (du 1er juillet au 31 juillet 2025) ; Pêche Semi-industrielle (du 1er juillet au 31 août 2025) ; Pêche industrielle : du 1er juillet au 31 août 2025. En revanche, dans les eaux

continentales (lacs, fleuves, lagunes, rivières), une approche citoyenne et volontaire, donc non obligatoire est recommandée de façon exceptionnelle afin de renforcer la gouvernance locale et valoriser l'engagement communautaire. Cette approche volontaire et citoyenne, sera encadrée par les autorités préfectorales et les services techniques du MIRAH. Le Ministère des Ressources Animales et Halieu-

tiques salue l'adhésion exemplaire des populations et appelle tous les acteurs à poursuivre leurs efforts pour faire du repos biologique 2025, une réussite collective au bénéfice des générations actuelles et futures. Pour gagner plus demain, nous devons modifier la façon dont nous gérons les pêches aujourd'hui.

Source:
Communiqué MIRAH

La majorité des pays africains n'ont pas jusqu'ici ratifié l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions à la pêche (ASP), malgré ses avantages indéniables pour le continent, en raison notamment du manque de capacités techniques et financières nécessaires à sa mise en œuvre.

C'est le think tank sud-africain Institute for Security Studies (ISS Africa) qui souligne cet état de fait dans un rapport publié le 27 juin 2025. Et intitulé : « Quels enjeux pour l'Afrique dans l'accord sur les subventions à la pêche ? ». Ledit rapport rappelle que cet accord de l'OMC adopté en juin 2022 à Genève (Suisse) s'attaque à l'un des principaux moteurs de la surpêche en luttant contre les subventions préjudiciables à l'environnement, c'est-à-dire les fonds versés par les Etats aux opérateurs de pêche industrielle pour maintenir la rentabilité de leurs activités. L'accord cible trois domaines qui contribuent à l'épuisement des ressources halieutiques mondiales.

Premièrement, il interdit les financements touchant des stocks surexploités, afin de renforcer la conservation et de sensibiliser au dysfonctionnement de la surveillance réglementaire. Deuxièmement, il proscrit les subventions à la pêche en haute mer située hors de la compétence des organismes régionaux de pêche, là où l'application des réglementations est souvent défaillante et où les stocks de poissons migrateurs sont vulnérables. Enfin, il interdit l'octroi des subventions aux navires impliqués dans la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN). Alors que l'accord est ratifié par deux tiers des membres de l'OMC avant son entrée en vigueur, soit 111 pays, seulement 102 acceptations ont été déposées à ce jour. Vingt pays africains seulement ont jusqu'ici ratifié ce traité international, dont le Nigeria, le Burkina Faso, le Rwanda, la Sierra Leone, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Tchad.

En Afrique de l'Est et australe, quatre Etats côtiers ont ratifié l'accord (les Comores, Maurice, les Seychelles et l'Afrique du Sud), tandis qu'aucun pays d'Afrique du Nord ne l'a encore fait.

Les bénéfices escomptés de l'instrument international, qui représente l'aboutissement de

plus de 20 ans de négociations, pour l'Afrique sont pourtant incontestables. Dans son rapport sur l'état des ressources halieutiques mondiales publié en juin dernier, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a précisé que les pêcheries africaines figurent parmi les plus touchées par la surpêche et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, faisant notamment état d'un effondrement alarmant des stocks de petits pélagiques en Afrique de l'Ouest, du passage des pêcheries de récifs coralliens d'Afrique de l'Est en dessous du seuil des rendements durables et de fortes menaces sur les moyens de subsistance des populations côtières africaines. L'Union africaine (UA) a estimé, quant à elle, que la pêche illégale fait perdre au continent au moins 11,2 milliards de dollars près de 6300 milliards de FCFA chaque année.

Renforcer la surveillance et les inspections portuaires

Le rapport de ISS Africa indique que la principale cause de la réticence des pays africains à ratifier l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche est le manque de capacités techniques et financières. Au regard de l'aspect commercial du traité, une étroite coordination entre les organismes nationaux responsables de la pêche, de l'environnement, du commerce et des affaires étrangères s'avère nécessaire. La mise en œuvre de l'accord nécessitera également des ressources humaines et financières. Dans la pratique, tous les membres de l'OMC doivent créer un inventaire national des subventions, qui documente la nature et l'objectif des subventions à la pêche ainsi que les bénéficiaires. Cette démarche demandera une coordination inter-agences, un engagement politique et de nouveaux systèmes de rapports numériques, qui pourraient induire des coûts non négligeables. Dans le même temps, les pays risquent de devenir une cible privilégiée pour les flottes illégales si les politiques n'appliquent pas l'accord, car sa

SUBVENTION DE L'OMC

L'Afrique hésite à ratifier l'accord sur la pêche

Voici les raisons



portée dépend de la capacité des Etats à le faire respecter. C'est que l'interdiction des subventions à la pêche n'est pas déclenchée automatiquement, mais seulement lorsqu'une partie s'estime victime de transgression. Il peut s'agir de l'Etat qui a subi l'infraction, de celui dont le pavillon est utilisé par le navire contrevenant ou d'une organisation régionale de gestion des pêches (ORG). Ces organisations régionales ne sont pas suffisamment équipées contre la pêche illégale et leur intervention dépend de l'engagement des Etats membres. Les Etats du pavillon, notamment ceux qui fournissent des pavillons de complaisance, sont de leur côté rarement disposés à appliquer des règles défavorables. Ce sont donc les pays ayant subi des infractions qui

devront, en réalité, recueillir les preuves sur les activités de pêche illégale, ce qui implique la mobilisation de ressources financières, techniques et humaines conséquentes.

Au regard de ces défis, le rapport recommande aux pays africains de privilégier trois actions pour tirer profit de l'accord sur les subventions à la pêche. Il s'agit, en premier lieu, d'exploiter l'outil d'auto-évaluation de l'OMC pour harmoniser les politiques nationales avec les exigences de l'accord. D'autant plus que l'identification des lacunes législatives, réglementaires et institutionnelles peut nécessiter une assistance technique pour le renforcement des capacités. L'intérêt devrait aussi porter sur le renforcement de la coordination entre les ministères chargés de la Pêche, du Commerce et des Finances afin de garantir une application cohérente des politiques et un rapport transparent sur les subventions et les mesures de conservation. Les Etats africains gagneraient par ailleurs à exploiter le mécanisme de financement de la pêche de l'OMC, lequel propose des ressources pour améliorer la gestion de la pêche, renforcer la conformité et aider les petits pêcheurs à adopter des pratiques durables. Cette aide est accessible aux Etats membres dès la ratification de l'accord. Toutefois, la mise en place de stratégies nationales et régionales efficaces de sécurité maritime simultanément à la mise en œuvre de l'accord de l'OMC restent incontournables.

Par
André SELFOUR
Source : ISS Africa



Quelques pays africains ont ratifié l'accord sur les subventions de l'OMC.

ACCORD SUR LES SUBVENTIONS À LA PÊCHE Voici les enjeux pour l'Afrique

L'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions à la pêche devrait être adopté cette année 2025, le Ghana et deux autres pays, dont la RDC, étant les derniers à l'avoir signé. Il faudra néanmoins sept ratifications supplémentaires pour atteindre les 111 signatures requises.

Cet accord historique entrera en vigueur durant la « super année » pour la gouvernance des océans. Pourtant, seul un tiers des États africains l'ont ratifié, ce qui soulève la question des réelles retombées de l'accord. Le dernier rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture révèle que les pêcheries africaines sont parmi les plus touchées par la surpêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. La pêche durable est quasi-inexistante en Afrique. Le continent est donc confronté à trois problèmes qui compromettent la durabilité des ressources marines : les subventions aux flottes étrangères, l'inadéquation de la gouvernance des océans et le changement climatique. Les stocks de petits pélagiques en Afrique de l'Ouest se sont effondrés, les pêcheries de récifs coralliens d'Afrique de l'Est sont en deçà des rendements durables, et les moyens de subsistance des populations côtières sont menacés. L'on estime que l'exploitation illégale fait perdre au moins 11,2 milliards de dollars US près de 6300 milliards de FCFA chaque année à l'Afrique. Dans ce contexte, l'accord sur la pêche constitue une étape majeure dans la lutte contre la pêche illégale et les subventions qui alimentent la surpêche. Cent deux pays dans le monde ont officiellement ratifié l'accord. Plusieurs autres, dont le Ghana, ont achevé leur processus national de ratification, mais ne figureront dans le décompte officiel qu'après la finalisation de la procédure. L'accord cible trois domaines qui contribuent à l'épuisement des ressources marines, avec deux phases de mise en œuvre. Premièrement, il interdit les fi-

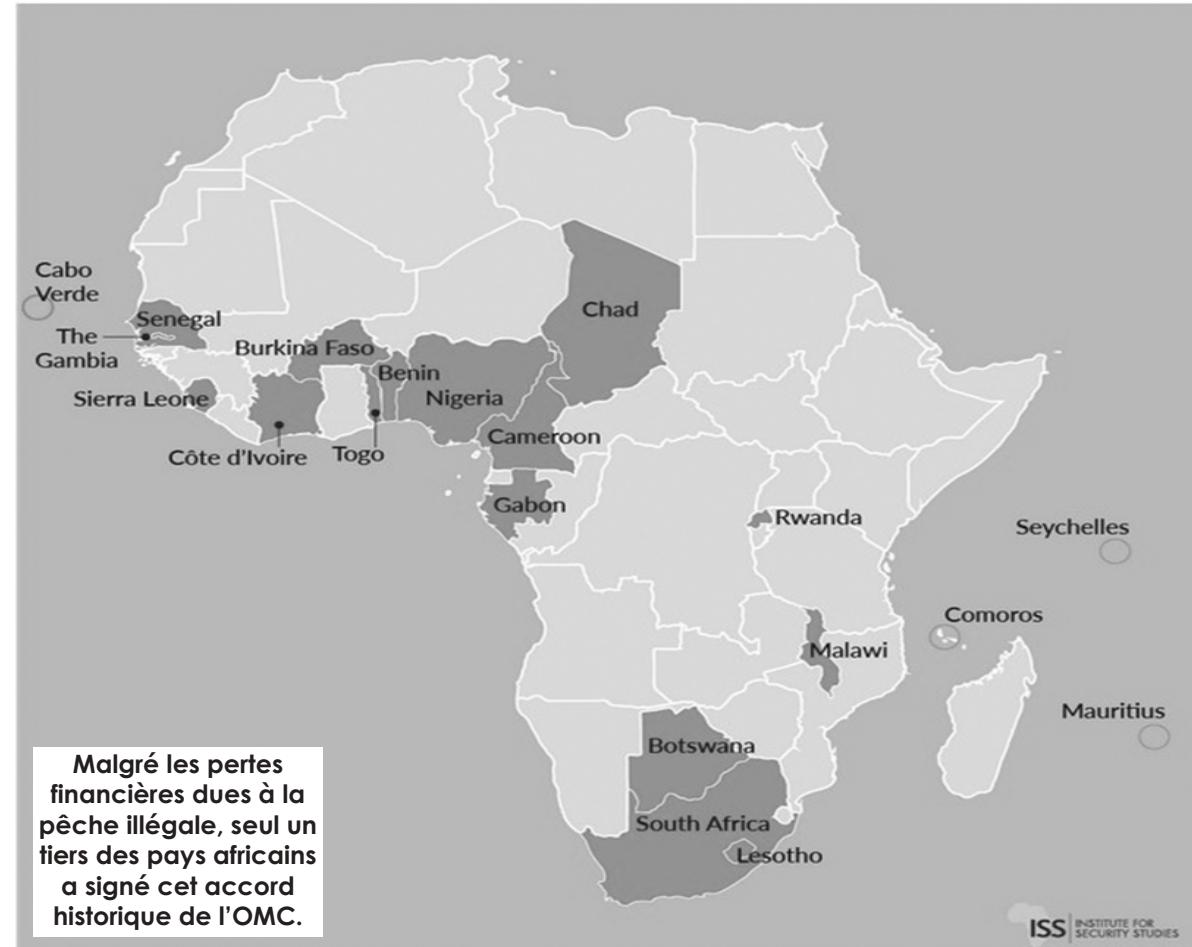
nancements touchant des stocks surexploités, afin de renforcer la conservation et de sensibiliser au dysfonctionnement de la surveillance réglementaire. Deuxièmement, il interdit les subventions à la pêche en haute mer située hors de la compétence des organismes régionaux de pêche, là où l'application des réglementations est souvent défaillante et où les stocks de poissons migrateurs sont vulné-

ment en raison du manque de capacités techniques, car l'accord est un instrument commercial et non un traité conventionnel sur la pêche ou l'environnement. Pour connaître les tenants et les aboutissants de l'accord, une coordination entre les organismes nationaux responsables de la pêche, de l'environnement, du commerce et des affaires étrangères s'avère nécessaire. L'accord devrait

des États à le faire respecter. En effet, l'interdiction n'est pas déclenchée automatiquement, mais seulement lorsqu'une partie s'estime victime de transgression. Il peut s'agir de l'État qui a subi l'infraction, de celui dont le pavillon est utilisé par le navire contrevenant ou d'une Organisation régionale de gestion des pêches (ORGP/A).

exploiter l'outil d'auto-évaluation de l'OMC pour harmoniser les politiques nationales avec les exigences de l'accord. L'identification des lacunes législatives, réglementaires et institutionnelles peut nécessiter une assistance technique pour le renforcement des capacités. Deuxièmement, les États devraient renforcer la coordination entre les ministères de la pêche, du commerce et des finances afin de garantir une application cohérente des politiques et un rapport transparent sur les subventions et les mesures de conservation, comme le prévoit l'accord. Enfin, les pays africains devraient exploiter le mécanisme de financement de la pêche de l'OMC, lequel propose des ressources pour améliorer la gestion de la pêche, renforcer la conformité et aider les petits pêcheurs à adopter des pratiques durables. Cette aide est accessible aux États membres dès la ratification de l'accord.

Pays africains ayant accepté l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche



rables. Enfin, il défend les subventions aux navires impliqués dans la pêche illégale. Ces mesures répondent aux préoccupations de longue date concernant les subventions qui favorisent la surpêche et la pêche illégale, surtout dans la pêche hauturière. Bien que les avantages pour l'Afrique soient évidents, seuls 20 pays africains ont officiellement ratifié l'accord, signe d'une certaine réticence. Les pays de l'Afrique de l'Ouest ont appuyé cette initiative, encouragés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

En Afrique de l'Est et australe, seuls quatre États côtiers ont ratifié l'accord (les Comores, Maurice, les Seychelles et l'Afrique du Sud), probable-

néanmoins entrer en vigueur avant la fin de l'année et il faut que l'Afrique soit prête à l'exécuter. La mise en œuvre nécessitera des ressources y compris financières. Tous les membres de l'OMC doivent créer un inventaire national des subventions qui documente la nature et l'objectif des subventions à la pêche ainsi que les bénéficiaires. Cette démarche demandera une coordination inter-agences, un engagement politique et de nouveaux systèmes de rapports numériques, qui pourraient induire des coûts supplémentaires. En même temps, les pays deviendront une cible pour les flottes illégales si les politiques n'appliquent pas l'accord, car sa portée dépend de la capacité

L'accord est un instrument commercial...

Toutefois, les ORGP ne sont pas suffisamment équipées contre la pêche illégale et leur intervention dépend de l'engagement des États membres. Et les États du pavillon, notamment ceux qui fournissent des pavillons de complaisance, sont rarement disposés à appliquer des règles défavorables. De fait, pour un accord réussi, les pays devront recueillir les preuves des activités illégales. L'initiative est utile mais contrainte pour les pays africains. Pour optimiser les avantages de l'accord, ils devraient privilier trois actions.

Premièrement, ils doivent ex-

Capacité des pays à détecter les activités illégales

Toutefois, l'accord n'est pas une panacée. Il appuie les pays dans leur lutte contre la pêche illégale et non durable, mais son efficacité dépendra des actions des États côtiers et des États du pavillon africain. Les codes de conduite de Djibouti et de Yaoundé, ainsi que leurs stratégies régionales de sécurité maritime sont des outils incontournables. L'Union africaine (UA) et son Agence de développement pourraient apporter un soutien technique et sensibiliser les États membres. L'absence d'un mécanisme solide d'application des règles de l'OMC contraint les pays africains à renforcer de manière simultanée leur sécurité maritime et à exécuter des accords internationaux tels que l'accord sur les mesures du ressort de l'État du port. Le renforcement de la surveillance, des inspections portuaires et une collaboration régionale sont essentiels pour intercepter les captures illégales et dissuader les contrevenants. Sans ces mesures complémentaires, les risques pour la sécurité alimentaire, la stabilité économique et la sécurité régionale de l'Afrique persisteront.

Source : ISS Africa

PRODUITS AGROPASTORaux ET HALIEUTIQUES

Un réseau de journalistes africains s'engage pour la promotion

Plusieurs journalistes de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel ont décidé de mutualiser leurs efforts pour œuvrer en faveur de la promotion des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et leur commercialisation transfrontalière.

Ils se sont réunis, à cet effet, à Lomé, la capitale togolaise, pour matérialiser cette volonté commune, au cours de l'Assemblée générale (AG) constitutive qui s'est tenue les 3 et 4 juillet 2025 à l'hôtel Concorde de Lomé.

Un bureau exécutif composé de 9 membres a été élu pour une durée de 5 cinq ans à l'issue de cette AG. Avec à sa tête le journaliste togolais Essonana Gilles Podjole, le Réseau des Journalistes pour la Promotion des produits Agro-sylvo-pastoraux et Halieutiques en Afrique de l'Ouest et au Sahel (ReJPAH-AOS) regroupe des professionnels de l'information agricole spécialisés dans l'agriculture, la pêche et la promotion du



commerce intra-régional issus des pays ouest-africains. Cette activité a bénéficié du soutien technique et financier de l'Association ouest-africaine du Commerce Transfrontalier des Produits Alimentaires, Agro Sylvo Pastoraux et Halieutiques (AOCTAH). Cette activité a été possible aussi grâce aux fonds du Programme de Commerce Agricole de la CEDEAO (EAT-GIZ), financé par la Coopération Allemande (BMZ).

Apporter l'information nécessaire aux populations à travers des sensibilisations et des forums dans le cadre des différentes initiatives des partenaires impliqués dans la promotion des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Tel est l'objectif de ce réseau de

journalistes africains. « Nous allons travailler sur la fluidité du Commerce intra-frontalier, mais avant tout, nous avons besoin de renforcer les capacités des journalistes de la sous-région, afin de mieux accompagner les acteurs de la chaîne de valeur agro-sylvo-pastorale et halieutique », a expliqué Essonana Gilles Podjole.

La première journée de cette Assemblée générale a été consacrée à la cérémonie d'ouverture et diverses communications sur des thématiques en lien avec les objectifs de ce réseau de journalistes. Piaké Rosi, représentant le Secrétaire Permanent de l'AOCTAH, a donné les raisons qui ont motivé son organisation à soutenir cette initiative qui s'inscrit dans la vision 2030 de son plan stratégique. « L'AOCTAH, en tant qu'organisation régionale, fondée sur la coopération des acteurs du commerce transfrontalier des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques a choisi d'être un partenaire central de ce réseau de journalistes », a indiqué M. Piaké.

Il a expliqué que la communication spécialisée et la sensibilisation des citoyens sont un levier central pour soutenir la gouvernance régionale des corridors commerciaux. Adom T. Kpao Patrick a, au nom du Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Togo, salué la tenue de cette Assemblée générale dans son pays et félicité les initiateurs de ce projet louable pour les communautés de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, avant de procéder à l'ouverture des travaux.

Par Mireille YAPO
(Envoyée spéciale)

COMMERCE TRANSFRONTALIER DES PRODUITS AGRICOLES

L'AOCTAH, instrument pour surmonter des obstacles

Le commerce transfrontalier des produits agricoles en Afrique de l'Ouest représente une activité économique vitale, mais est confronté à d'énormes difficultés qui affectent cette activité. L'AOCTAH se présente comme un instrument pour surmonter des obstacles.

Selon le responsable administratif de l'Association Ouest-Africaine du Commerce Transfrontalier des produits Alimentaires Agro-sylvo-pastoraux et Halieutiques (AOCTAH), Anani Emile Agbovi, les difficultés liées au commerce transfrontalier en Afrique de l'Ouest représentent un préjudice majeur pour l'ensemble des acteurs des chaînes de valeur des spéculations concernées. « Commerce transfrontalier (CT) des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques (ASPH) et développement socio-économique en Afrique de l'Ouest et au Sahel », est le thème qu'a traité Emile Agbovi au cours de l'Assemblée générale du Réseau des Journalistes pour la Promotion des produits Agro-sylvo-pastoraux et Halieutique en Afrique de

l'Ouest (ReJPAH-AOS). Anani Emile Agbovi a d'abord situé le contexte du commerce transfrontalier en Afrique de l'ouest et au Sahel. Relevant le fort potentiel agro-sylvopastoral que représente ces zones avec 240 millions de terres cultivables. M. Agbovi a indiqué que cette activité représente entre 30 et 40% des flux alimentaires et est une source de revenus pour des millions de commerçants, transporteurs et producteurs. Cependant, elle souffre de plusieurs insuffisances. « Les échanges s'effectuent dans un cadre informel, non fiscalisé, ce n'est pas déclaré, il n'y a pas de papier qui accompagne tous les paiements qui se font sur les produits agricoles, et donc invisibles dans les politiques économiques régionales », a-t-il fait remarquer.

Évoquant l'existence des textes réglementaires qu'aucun Etat ne respecte intégralement, Anani Emile Agbovi a précisé que ce commerce permet de connecter les zones excédentaires aux zones déficitaires ainsi que la sécurité alimentaire, la résilience des ménages et la cohésion sociale entre les communautés sahariennes et côtières.

Le conférencier a également noté les racketts répétées qui peuvent représenter jusqu'à 20 % du prix final des produits, les interdictions ou restrictions d'exportation périodiques imposées par les États pour protéger le marché local, la multiplicité des docu-



Anani Emile Agbovi,
responsable administratif
de l'AOCTAH.

ments exigés. « Les acteurs de ce secteur souffrent, surtout ceux qui font le commerce des produits agricoles en Afrique de l'Ouest et au Sahel ; il faut s'attendre à toutes ces tracasseries », a indiqué Emile Agbovi.

L'Association Ouest-africaine du commerce transfrontalier des produits alimentaires agro-sylvo-pastoraux et halieutiques (AOCTAH) a été créée en juin 2019, pour venir à bout de ces obstacles.

Et, depuis, elle a entrepris plusieurs actions pour vaincre les obstacles au Commerce transfrontalier en Afrique.

L'AOCTAH est une organisation régionale qui œuvre à promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'au Tchad et en Mauritanie. Elle a été créée pour faciliter et organiser le commerce transfrontalier de produits agricoles, d'élevage et de produits de la pêche.

Par M. YAPO
(Envoyée spéciale)

APRÈS 50 ANNÉES D'EXISTENCE La CEDEAO au service de la sécurité alimentaire

L'Assemblée générale du Réseau des Journalistes pour la Promotion des produits Agro-sylvo-pastoraux et Halieutique en Afrique de l'Ouest et au Sahel (ReJPAH-AOS) a été une occasion pour la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) d'instruire les participants à ces assises sur les actions de l'organisation sous-régionale, après 50 années d'existence.

Chaque occasion est un prétexte pour la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour faire le point de ses activités, ses acquis et évoquer ses perspectives. L'Assemblée générale du Réseau des Journalistes pour la Promotion des produits Agro-sylvo-pastoraux et Halieutique en Afrique de l'Ouest et au Sahel (ReJPAH-AOS) a été une opportunité mise à profit par l'organisation sous-régionale pour échanger avec les journalistes sur ses activités dans l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique. C'est le Chargé du Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO), Fousseni Ouattara, expert de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), qui a entretenu l'auditoire sur le thème : «Enjeux et défis de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest au cours des 50 ans de vie de la Communauté (CEDEAO) ». Au cours de cette présentation qui s'est articulée autour de quatre (4) points, Fousseni Ouattara a évoqué la dynamique du secteur agricole régional, en faisant l'historique de la question de la sécurité alimentaire et son évolution et en établissant une corrélation entre la situation alimentaire actuelle et l'évolution de la démographie en Afrique. Le Conférencier a énuméré, entre autres, la création du Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), l'élaboration et l'adoption du premier plan de développement agricole de la CEDEAO, entre 1970 et 1990 pour venir à bout des crises alimentaires survenues à la suite de grandes sécheresses dans la Région. Il a fait cas



Fousseni Ouattara, Chargé du Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO).

aussi de l'émergence et la structuration des organisations paysannes agricoles, la diversification des cultures pour la sécurité alimentaire, ainsi que les crises économiques et les Programmes d'ajustement structurelle (PAS) dans les années 90.

Pionnière en la matière

Fousseni Ouattara a évoqué le lancement du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), du Programme Détailé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDA) en 2002 et 2003 et l'adoption de la Politique Agricole régionale (ECOWAP) en 2005. « L'ECOWAP est une déclinaison du PDDA au niveau sous-régional. L'idée était que chaque agence sous régionale élabore aussi sa stratégie régionale de développement agricole et la CEDEAO a été une pionnière en la matière », a-t-il dit.

L'expert de la CEDEAO a parlé de la création de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) en 2013 avec pour mandat l'exécution des projets et programmes dans le cadre de l'opérationnalisation de la politique agricole régionale, l'ECOWAP. Selon Fousseni Ouattara, le premier bilan de l'ECOWAP a été fait en 2015. Cela a permis la révision de la politique agricole régionale pour la période 2016 - 2025 dans le contexte de la déclaration de Malabo relative à une nouvelle révolution agricole en Afrique avec des engagements précis des Etats.

« En 2025, la CEDEAO est dans une dynamique de révision de la politique agricole (2026-2035) dans le cadre de la déclaration de Kampala. C'est une opportunité pour nous de réfléchir sur les défis persistants, prendre en compte les enjeux émergents et, voir comment adresser de façon beaucoup plus efficace la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans notre sous-région », a-t-il expliqué. L'expert de la CECDEAO a aussi présenté les actions majeures de cette organisation qui ont été mises en œuvre à partir de la politique agricole régionale adoptée en 2005. Il s'agit, par exemple, de l'offensive pour la production et l'accès à l'alimentation, la première conférence pour le financement de l'Agriculture, la stratégie régionale de développement des élevages et de sécurisation des systèmes pastoraux en Afrique de l'Ouest et au Sahel, l'offensive riz, l'offensive lait local, etc.

Acquis, défis et perspectives

Le Chargé du Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest

(PACBAO) a égrené des acquis de la CEDEAO ; au nombre desquels figurent les plans d'investissement nationaux et régionaux et la mise en place du cadre harmonisé. Lequel cadre permet d'analyser, pour l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, la situation alimentaire et de fournir des données officielles validées par les Etats. La CEDEAO a, en effet, placé la Promotion de certaines spéculations comme le riz, le maïs, le manioc, la viande, la volaille, le lait et les cultures vivrières traditionnelles, au centre de ses actions et a élaboré une stratégie de stockage pour contrer les crises alimentaires dans la région à travers la réserve régionale de la sécurité alimentaire (RRSA). « (...) Grâce à la réserve régionale, la CEDEAO fait des interventions dans les pays qui sont en crise. Elle accompagne les organisations paysannes au niveau local qui constituent la première ligne de défense et assiste les Etats également qui sont la deuxième ligne de défense à mieux se structurer pour faire face aux crises. La troisième ligne de défense qui est la RRSA intervient en dernier ressort quand les ressorts des deux premières lignes sont épuisés », a indiqué Fousseni Ouattara.

Par Mireille YAPO
(Envoyée spéciale)



Sidi Tiémoko TOURE
Ministre des Ressources Animales et Halieutiques

Mot du Ministre

Extrait du Discours :

CÉRÉMONIE OFFICIELLE DE REMISE DE LA FEUILLE DE ROUTE
AUX INTERPROFESSIONS DES FILIÈRES PÊCHE, AQUACULTURE,
PORCINE, GROS RUMINANTS ET PETITS RUMINANTS.

“

L'objectif que nous poursuivons ensemble est clair : contribuer à assurer la souveraineté alimentaire de notre pays, à travers une responsabilisation effective des acteurs des chaînes des valeurs des ressources animales et halieutiques.

”

Agir pour notre
Souveraineté Alimentaire

FILIÈRE BÉTAIL-VIANDE

La COFENABVI-Afrique de l'Ouest et l'OIA Gros Ruminants Côte d'Ivoire font le point de leurs activités

Samedi 19 juillet 2025, le siège de la Confédération des Fédérations Nationales de la Filière Bétail-Viande de l'Afrique de l'Ouest (COFENABVI-AO), sis à Abidjan Cocody Danga, a abrité deux événements en lien avec la filière bétail et viande.

Il s'est agi, d'une part, de la réunion annuelle du Conseil d'Administration de la Confédération des Fédérations Nationales de la Filière Bétail-Viande de l'Afrique de l'Ouest (COFENABVI-AO) et l'Assemblée générale de l'Organisation Interprofessionnelle Agricole Gros Ruminants de Côte d'Ivoire (OIA GRCI), d'autre part. Etaient présents à la rencontre annuelle du Conseil d'administration de la COFENABVI-AO, les présidents ou représentants des Fédérations nationales ou Interprofessions bétail-viande de pays participants : Issaka Sawadogo pour le compte de la Côte d'Ivoire, Mamadou Fall dit Doudou pour le Sénégal, Sawadogo Lassané pour le Burkina Faso, Arbi Halasane pour le Niger, Mamadou Abdoulaye Diallo pour le Mali et Ouédraogo Rasmané, Secrétaire exécutif de la COFENABVI-AO. Le Conseil a adopté le Rapport d'activités après examens et amendements, ainsi que le Rapport d'Audit financier

Issaka Sawadogo, PCA de la COFENABVI-AO et de l'OIA Gros Ruminants de Côte d'Ivoire.



2024.

Les présidents des filières bétail-viande de l'Afrique de l'Ouest ont également exprimé leurs remerciements et leur gratitude à Issaka Sawadogo de Côte d'Ivoire pour sa contribution à la vie et au fonctionnement de la COFENABVI-AO. La réunion présidée par Issaka Sawadogo, président du Conseil d'Administration, a permis d'adopter le rapport d'activités et l'audit financier 2024, de valider le Programme de travail et budget annuel (Ptba) 2025, et d'acter plusieurs décisions stratégiques, notamment la mise en œuvre de la phase

2 du Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'ouest (Pacbau 2) et la tenue du prochain Salon international du bétail et de la viande d'Afrique de l'ouest (Sibavo) en 2026 à Dakar.

L'OIA GRCI se renforce

Pour ce qui est de l'Assemblée générale de l'OIA Gros Ruminants, elle était également présidée par le PCA Issaka Sawadogo, élargie à tous les membres statutaires, en plus de ceux du Conseil d'administration, avec la participation de la nouvelle direction exécutive

pilotée par M. Diomandé Mamadou. L'ordre du jour portait principalement sur deux points : la présentation du décret de reconnaissance de l'OIA Gros Ruminants de Côte d'Ivoire et les Cotisations Volontaires Obligatoires (CVO). Ces sujets ont été débattus et adoptés dans une ambiance conviviale. Lors de cette première réunion du Conseil d'administration de l'OIA Gros Ruminant Côte d'Ivoire, qui a rassemblé les 15 membres statutaires et des délégués, Issaka Sawadogo a insisté sur l'importance de suivre la feuille de route fixée par le Mirha.

2^e CONFÉRENCE PANAFRICaine À ABIDJAN

Les dirigeants africains adoptent des stratégies pour protéger les ânes

La mise en place d'une plate-forme pour examiner les progrès réalisés par les gouvernements et les parties prenantes dans la préservation des espèces d'ânes, le commerce de leur peau, l'utilisation et la gestion durables, était au cœur de la 2^e conférence panafricaine sur les ânes, tenue du 26 au 27 juin 2025, à Abidjan.

Cette conférence de haut niveau a rassemblé des dirigeants, des décideurs politiques et des experts de toute l'Afrique pour évaluer les progrès, relever les défis et développer un cadre stratégique continental pour la réussite de l'intégration du moratoire dans les États membres de l'Union africaine (EMUA). Elle a également permis d'introduire une stratégie de communication et de plaidoyer adaptée aux États membres de

l'UA, pour défendre le bien-être des ânes et lutter efficacement contre le commerce illicite. En Afrique, l'âne est un animal discret mais essentiel à la survie de l'économie rurale, car il facilite le transport, notamment dans les zones rurales, dont l'accès s'avère difficile. Il joue un rôle crucial dans l'économie rurale, la protection de cette espèce devrait donc être intégrée dans les décisions politiques d'élevage de chaque pays, du finance-

ment de la recherche et des services vétérinaires. « En Côte d'Ivoire, l'âne joue un rôle fondamental dans les activités agropastorales, en particulier dans le Nord, le Centre et l'Ouest du pays. Il est un outil de transport, un compagnon du quotidien, un soutien pour les femmes dans les tâches domestiques et agricoles », a rappelé Laurent Tchagba, ministre ivoirien des Eaux et Forêts, représentant son homologue Sidi Touré, des Res-

sources Animales et Halieutiques de Côte d'Ivoire.

L'âne est abattu pour sa peau, très prisée dans la médecine traditionnelle et dans la fabrication de produits cosmétiques à l'étranger. Chaque année, ce sont « plus de 6 millions d'ânes qui sont tués par les Chinois », a rappelé le ministre ougandais de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Il est donc crucial de protéger et de sauvegarder cette espèce, car « Préserver

l'âne, ce n'est pas simplement sauver une espèce animale, c'est protéger des millions de familles rurales, maintenir les chaînes de production agricole, lutter contre la pauvreté », a poursuivi le ministre Tchagba. Pour rappel, l'Afrique abrite environ 13,04 millions d'ânes, ce qui en fait le deuxième animal de travail le plus nombreux du continent, le Tchad représentant à lui seul plus de 31 % de cette population.

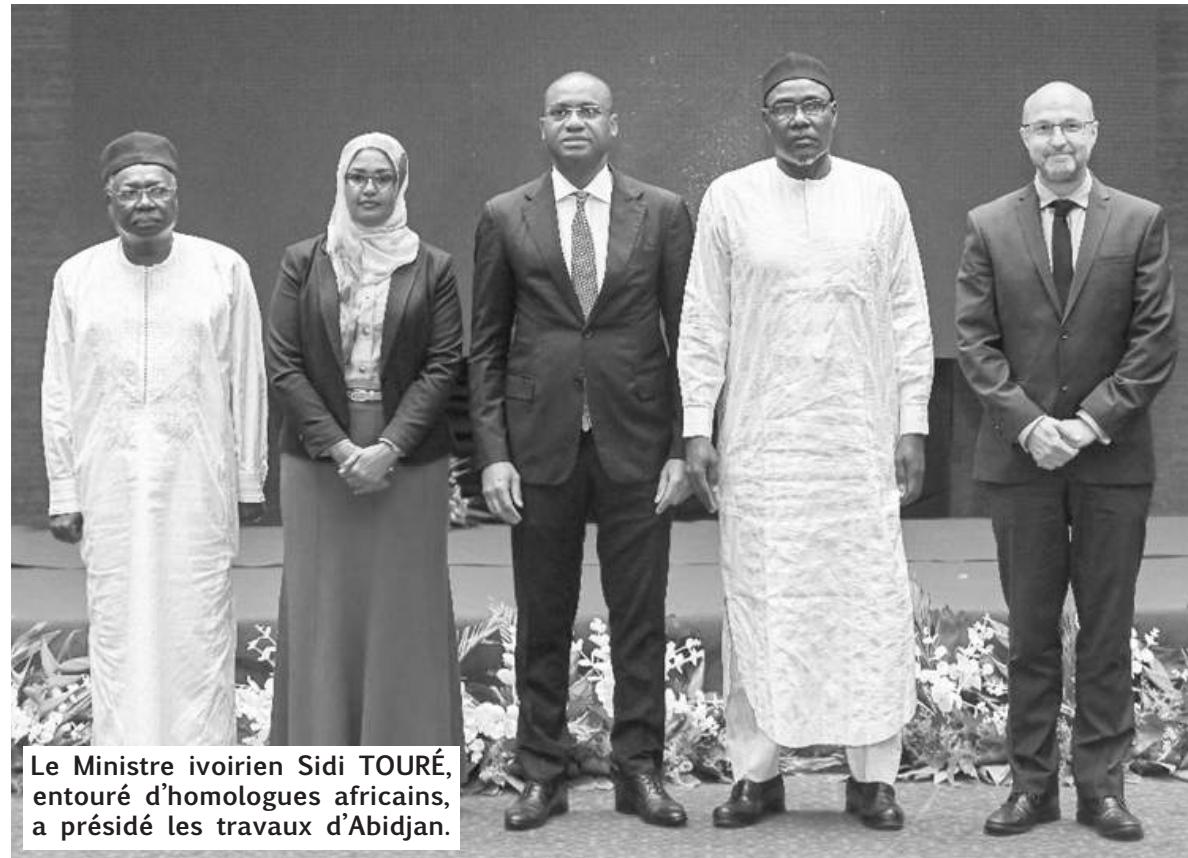
Par Sandrine KOUADJO

Abidjan, la capitale économique ivoirienne, a abrité, les 26 et 27 juin 2025, la deuxième Conférence panafricaine sur les ânes. Voici l'intégralité de la déclaration qui a sanctionné cette rencontre.

Préambule

Nous, Ministres en charge de l'élevage et de la production animale de Côte d'Ivoire, d'Ouganda, du Nigéria, du Tchad, de Tanzanie, du Burkina Faso et du Cameroun, représentant l'ensemble des Ministres en charge de l'élevage des États membres de l'Union africaine (UA), les Chefs des services vétérinaires (CVO), les Communautés économiques régionales (CER), les Organisations de la société civile (OSC), les représentants d'organisations internationales (FAO, OMSA), les représentants d'organisations non gouvernementales, réunis à Abidjan (Côte d'Ivoire) le 27 juin 2025 à l'occasion de la deuxième Conférence Panafricaine sur l'Âne, convoquée par le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) : Guidés par la décision du Conseil exécutif EX.CL.Dec.1471(XLIV) de l'Union africaine, adoptée en février 2024 à Addis-Abeba, qui a demandé à la Commission d'instituer et de coordonner une position commune africaine et un moratoire sur l'abattage des ânes pour leur peau, ainsi que d'élaborer une stratégie africaine pour les ânes ; Également guidés par la note d'information en date du 2 septembre 2024, Réf. DIR/UA/ISTR/13/0924.01, du Commissaire à l'Agriculture, au Développement rural, à l'Économie bleue et à l'Environnement durable (ARBE), adressée aux États membres, aux Communautés économiques régionales et aux organisations de protection animale, les informant de la décision d'interdiction de l'abattage des ânes pour leur peau et les appelant à soutenir et à prioriser sa mise en œuvre ; Inspirés par les engagements inscrits dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, en particulier les articles 3 et 4 relatifs aux objectifs de l'Union,

2^e CONFÉRENCE PANAFRICAINE SUR LES ÂNES Voici la déclaration d'Abidjan



Le Ministre ivoirien Sidi TOURÉ, entouré d'homologues africains, a présidé les travaux d'Abidjan.

notamment la promotion du développement durable aux niveaux économique, social et culturel, la protection de l'environnement, des droits humains et des peuples, et la promotion de la justice sociale pour un développement équilibré ; Informés de la Stratégie de développement de l'élevage en Afrique (LiDeSA) 2015-2035, qui vise à transformer le secteur de l'élevage en stimulant son potentiel sous-utilisé et en promouvant une croissance inclusive, la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance résilients grâce à une gestion durable des ressources animales ; Rappelant la Déclaration de Malabo (2014) sur l'accélération de la croissance agricole, qui souligne l'importance de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris les animaux d'élevage, à travers des politiques cohérentes et des mécanismes de gouvernance nationaux et régionaux ; Notant la Déclaration de Kampala sur la construction de systèmes agroalimentaires résilients et durables en Afrique, qui promeut les stratégies d'adaptation, dans le respect des principes de la Stratégie africaine sur le bien-être animal (AWSA), adoptée

conjointement par l'UA, la FAO, l'OMSA et les États membres en 2017 ; Conscients des cadres, protocoles et stratégies régionaux en cours d'adoption et de mise en œuvre par les Communautés économiques régionales, en lien avec la production asine et le bien-être animal ; Reconnaissant la Déclaration de Dar es Salaam de 2022, intitulée « Les ânes, aujourd'hui et demain », qui a souligné l'importance des ânes pour les moyens de subsistance ruraux, et les menaces croissantes que représente le commerce de leur peau, aggravées par le faible taux de reproduction, l'absence d'investissements, le trafic transfrontalier et l'absence de politiques nationales adaptées;

Déterminés à adopter un cadre continental contraignant, une position commune et une stratégie panafricaine pour la préservation, le bien-être et l'utilisation durable des ânes en Afrique, afin de protéger les populations asiniennes et les communautés vulnérables qui en dépendent ; Déclarons et adoptons ce qui suit :

Stratégie panafricaine pour les ânes

Ayant examiné la Stratégie

panafricaine pour la préservation de l'espèce asine en Afrique, élaborée sous la coordination de l'UA-BIRA, nous l'adoptons à l'unanimité et la recommandons à l'approbation du Comité technique spécialisé de l'UA (STC-ARDWE), et demandons l'adoption officielle par les Chefs d'État de l'Union africaine.

Moratoire : Domestication juridique, politique et application

Nous réitérons l'appel des Chefs d'État de l'UA et affirmons notre soutien à un moratoire panafricain indéfini sur l'abattage des ânes à des fins de production et d'exportation de peaux ou produits dérivés.

Nous exhortons les États membres de l'UA à ne plus délivrer de nouvelles licences pour les abattoirs d'ânes et à suspendre ou révoquer les abattoirs existants.

Nous les encourageons à suivre l'exemple d'au moins dix États membres ayant déjà déclaré une interdiction nationale du commerce des peaux d'ânes et ayant intégré le moratoire dans leur législation et politiques nationales, avec des directives ministrielles et des opérations de répression contre ce commerce illicite.

Nous appelons à une coopération transfrontalière renforcée pour lutter contre ce commerce destructeur : surveillance accrue des frontières terrestres et maritimes, en particulier des points de passage informels utilisés pour la contrebande d'ânes.

Suivi, responsabilité, mobilisation des ressources et partenariats

1. Nous demandons à l'UA-BIRA de développer une matrice de suivi et de rapport, incluant les données juridiques, institutionnelles, de bien-être animal et d'application du moratoire et de la stratégie panafricaine.

2. Nous recommandons que l'UA-BIRA propose aux États membres un mécanisme de rapport biennal sur la mise en œuvre du moratoire et des actions associées.

3. Nous encourageons l'UA-BIRA à soumettre un rapport tous les deux ans au Comité technique spécialisé (STC-ARDWE) et à l'Assemblée de l'Union africaine pour examen et orientation.

4. Nous sollicitons la mobilisation de ressources financières et techniques auprès des partenaires au développement, de la FAO, de l'OMSA et des organisations de protection animale, pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie panafricaine pour les ânes, notamment par la création du Programme africain pour le bien-être et la préservation des ânes au sein de l'UA-BIRA.

Entrée en vigueur

La Position commune et le Moratoire entreront en vigueur dès leur adoption par l'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine, et demeureront valables jusqu'à révision ou abrogation par une décision similaire.

Adopté à Abidjan,
République de
Côte d'Ivoire,

le 27 juin 2025.


OIA

GROS RUMINANTS

Côte d'Ivoire

Création

L'Organisation Interprofessionnelle Agricole Gros Ruminants de Côte d'Ivoire (OIA GR CI) a été créée pour structurer et développer la filière de production de gros ruminants dans le pays.

l'OIA GR CI est régie par :

- L'ordonnance n° 2011-473 du 21 décembre 2011 relative aux organisations interprofessionnelles Agricole ;
- L'Arrêté interministériel N° 14/MIRAH/MEF/MBPE/MCIPPME du 27 Décembre 2022 fixant les conditions de création de reconnaissance et les modalités de fonctionnement des OIA du secteur des ressources Animales et Halieutiques.

L'OIA GR CI travaille en collaboration avec le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) pour atteindre les objectifs fixés.

Objectif : Structurer et développer la filière de gros ruminants en Côte d'Ivoire.

Plan Stratégique : Un plan stratégique de développement a été adopté pour la filière.



L'OIA GR CI a organisé des ateliers, des rencontres et des accords avec d'autres acteurs pour renforcer la filière et assurer la souveraineté alimentaire.

Atelier de validation du Plan Stratégique de Développement (PSD) de la filière :
Un atelier a été organisé pour valider ce plan.

Accord avec l'association des éleveurs

et commerçants de bétail du Ghana Un protocole d'accord a été signé pour renforcer la coopération régionale.

Déménagement des acteurs sur le site d'anyama.

PROTOCOLE D'ACCORD

Comment le Ghana veut booster sa production aquacole

L'Aquaculture Stewards-hip Council (ASC) et la Chambre d'aquaculture du Ghana (COA) ont récemment signé un protocole d'accord (MoU) qui ouvre la voie à des améliorations globales des performances environnementales, sociales et opérationnelles du secteur de l'aquaculture au Ghana.

C'est un programme qui soutiendra l'élaboration d'un Code de bonnes pratiques (CoGP) adapté localement, adapté de la norme agricole internationale de l'ASC, pour refléter le contexte aquacole spécifique du pays. La collaboration, signée lors de la conférence World Aquaculture Safari 2025 qui vient de s'achever, vise à aligner les pratiques locales sur les critères mondiaux de durabilité tout en améliorant l'accès au marché pour les poissons d'élevage ghanéens. Au cœur du partenariat se trouve le programme Improver de l'ASC, une initiative structurée et pratique conçue pour guider les exploitations agricoles qui ne sont pas encore prêtes pour une certification complète grâce à des améliorations mesurables.



Le programme soutiendra l'élaboration d'un Code de bonnes pratiques (CoGP) adapté localement, adapté de la norme agricole internationale de l'ASC, pour refléter le contexte aquacole spécifique du Ghana. « Ce partenariat est un tournant pour l'avenir de l'aquaculture au Ghana », a déclaré Roy van Daatselaar, responsable du programme d'amélioration de l'ASC. « Nous sommes fiers de collaborer avec la Chambre d'aquaculture pour aider les aquaculteurs à améliorer leurs pratiques grâce au développement du CoGP, à renforcer les débouchés commerciaux et à

bâtir un avenir propice au développement durable du Ghana. » Jacob Adzikah, PDG de la Chambre d'aquaculture du Ghana, a fait écho à cet optimisme, affirmant que le projet d'amélioration de l'aquaculture dans le cadre du programme d'amélioration de l'ASC remodelera la scène de l'aquaculture au Ghana en permettant aux entreprises d'atteindre les marchés internationaux qui recherchent des poissons d'élevage certifiés, tout en attirant de nouveaux investissements dans l'industrie aquacole du pays.

Améliorer la traçabilité et la préparation au marché

Le partenariat se concentrera sur l'amélioration de la traçabilité et de la transparence au sein des opérations de pisciculture au Ghana, offrant aux consommateurs et aux acheteurs un aperçu plus clair des origines et des méthodes de production des produits aquacoles.

Cela ouvre également la voie à une certification potentielle, une exigence essentielle pour accéder aux marchés mondiaux des produits de la mer à forte valeur

ajoutée. Les principaux résultats de l'accord comprennent le développement de systèmes de traçabilité, une transparence accrue dans les méthodes de production et la préparation à une future certification ASC. « Grâce à ce partenariat, la Chambre d'aquaculture du Ghana et l'ASC souhaitent positionner le Ghana comme un leader régional dans le secteur des aliments bleus », a déclaré van Daatselaar. « En développant une CoGP locale conforme aux normes internationales, nous pouvons doter le secteur des outils et des connaissances nécessaires pour améliorer ses opérations socialement et écologiquement responsables. » Il a ajouté que ce protocole d'accord jette les bases d'une collaboration, d'un soutien mutuel et d'une vision partagée pour renforcer l'écosystème aquacole du Ghana, tout en contribuant à des objectifs mondiaux plus larges de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement et de moyens de subsistance durables.

Par Sandrine KOUADJO

AFRIQUE DE L'EST

Des pays vont bénéficier d'un soutien pour le développement du secteur laitier

L'élevage est l'une des principales sources de revenus des petits exploitants agricoles en Afrique de l'Est. Gouvernements et partenaires travaillent en collaboration pour booster la production dans cette partie du vieux continent.

Le Conseil du Fonds vert pour le climat (GCF) a approuvé un programme baptisé DalMA (Dairy Interventions for Mitigation and Adaptation) en vue de soutenir le développement du secteur laitier dans quatre pays d'Afrique de l'Est. Il s'agit du Kenya, du Rwanda, de la Tanzanie et de l'Ouganda. L'annonce a été faite lors de la 42ème session du Conseil du GCF, qui s'est tenu du 30 juin au 3 juillet à Port Moresby, en Papouasie-Nouvelle-Guinée. D'un coût total de

358,26 millions \$, ce programme, initié par le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), sera mis en œuvre en partenariat avec la FAO et les gouvernements des pays bénéficiaires. Selon les responsables, l'initiative vise à renforcer la résilience des systèmes laitiers, avec un impact direct attendu sur 2,5 millions de personnes.

Allier productivité et durabilité dans les systèmes de production

Les interventions seront axées sur la promotion et la vulgarisation de pratiques intelligentes face aux aléas climatiques et à faibles émissions dedans l'élevage, l'amélioration de la gestion des parcours, la valorisation du fumier via la production de

biogaz et d engrais organiques, la réduction des pertes de lait et l'augmentation de la productivité dans les élevages locaux. Le programme prévoit également de renforcer les politiques laitières nationales, les services climatiques, ainsi que les systèmes de mesure, de déclaration et de vérification des émissions de GES, créant ainsi les conditions nécessaires à une réduction durable des émissions et à des gains de productivité. L'ambition affichée par le FIDA est de parvenir à réduire de 29 % l'intensité des émissions de gaz à effet de serre associées aux systèmes de production laitière et d'augmenter de 34 % la production laitière dans les pays ciblés. Il convient de noter que le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ou-

ganda ont produit ensemble près de 14 millions de tonnes de lait en 2023 soit plus du quart de la production africaine estimée à 53,1 millions de tonnes cette année, selon la FAO. La durabilité du secteur laitier devient un enjeu stratégique à mesure que les pays d'Afrique de l'Est intensifient les investissements pour accroître leur production. En 2023, le Kenya a ainsi adopté une nouvelle feuille de route visant à doubler sa production d'ici 2030. Le Rwanda s'est engagé en 2024 à investir 100 millions \$ d'ici 2029 dans le cadre de son Projet de développement laitier, tandis que la Tanzanie a récemment lancé en mars 2025 un projet de 174,3 millions \$ pour développer la filière.

Par S. KOUADJO



SOCIÉTÉ EDITRICE:
 MOAHE COMMUNICATION
 Tel.: +225 27 22 23 87 66
 Cel.: +225 05 06 91 97 36

moahecommunication@gmail.com

SIÈGE SOCIAL:
 Abidjan Cocody Angré 7è
 Tranche îlot M 1001 logements

GÉRANT & DIRECTEUR
 DE PUBLICATION:
 Charles Lambert TRA BI
 +225 07 07 87 98 43
 +225 01 01 04 50 00

DIRECTEUR
 DES RÉDACtIONS:
 OUATTARA Dit Vali
 +225 07 07 20 44 47

RÉDACTEUR EN CHEF:
 André SELFOUR
 +225 07 77 00 77 16

SERVICE COMMERCIAL:
 +225 01 52 83 72 72

MAQUETTISTE:
 Consty HENNEKA
 hennekaco@gmail.com

RÉCÉPISSÉ DU PROCUREUR
 DE LA RÉPUBLIQUE:
 N° 021 du 1er août 2024

TIRAGE: 1500 exemplaires

IMPRESSION:
 HOODA GRAPHICS



REPOS BIOLOGIQUE 2025

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques instaure un repos biologique afin de préserver durablement nos précieuses ressources marines.

DATES A RETENIR

PÊCHE ARTISANALE

DU 1ER AU 31 JUILLET

PÊCHE SEMI-INDUSTRIELLE

ET INDUSTRIELLE

DU 1ER JUILLET AU 31 AOÛT

PÊCHE CONTINENTALE

UNE APPROCHE CITOYENNE
ET VOLONTAIRE EST
RECOMMANDÉE